

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 27 septembre 2021

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 48

Délibération n° 2021-306

Objet de la délibération : Délibération portant approbation du schéma de développement touristique de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et son plan d'actions 2021 -2027

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre, à quatorze heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 septembre 2021.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, BOURLIN Sébastien, GIULIANO Jérémy, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, GIUSTI Annie, GUIOL André, MONDANI Denis, MONTIER Henri-Alain, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont suppléé :** PERO Franck par VINCENDEAU Séverine
- **dont représentés :** DECANIS Alain donne procuration à FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, DEBRAY Romain donne procuration à RAVANELLO Alain, CONSTANS Jean-Michel donne procuration à LOUDES Serge, GROS Michel donne procuration à TONARELLI Patrice, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, BETRANCOURT Claude donne procuration à SIMONETTI Pascal, FIRMIN Myriam donne procuration à BOURLIN Sébastien, FREYNET Jacques donne procuration à FABRE Gérard, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à DECANIS Alain, LE METER Sophie donne procuration à GIUSTI Annie, LANFRANCHI Christine donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, LAYOLO Cécile donne procuration à FELIX Jean-Claude, NEDJAR Laurent donne procuration à MONDANI Denis, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine, SALOMON Nathalie donne procuration à VALLOT Philippe
- **absents :** GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, PELISSIER Magali

Secrétaire de Séance : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Jean-Claude FELIX expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte est compétente en matière de tourisme et qu'en complément des missions déléguées à l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon, elle souhaite établir un schéma de développement touristique communautaire qui orientera la politique en la matière pour les années à venir ;

CONSIDERANT que ce schéma s'articule autour de 3 étapes :

- un état des lieux complété d'un diagnostic de la situation actuelle,
- la définition d'enjeux,
- et la rédaction d'un plan d'actions ;

La concertation avec l'ensemble des partenaires de l'économie touristique s'est matérialisée par un certain nombre d'échanges et de discussions et la commission Tourisme de l'Agglomération a régulièrement donné des avis sur l'avancée du travail ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération se donne pour objectif de développer une politique touristique concertée qui vise à mettre en synergie les attraits, les atouts et les politiques touristiques de chaque commune en tenant compte des points faibles du territoire. Elle a pour but :

- de synthétiser l'offre du territoire, la coordonner, la structurer, l'étoffer si nécessaire, de façon à la rendre lisible, visible,
- de définir une image touristique, une identité du territoire qui corresponde à l'orientation touristique choisie par les élus,
- de rendre lisible cette offre au sein du territoire de la Provence Verte mais également nationalement et internationalement ;

CONSIDERANT que cette politique concertée est décrite dans un schéma de développement touristique qui s'établit sur la durée du mandat ;

CONSIDERANT que l'objectif de mise en œuvre du schéma est de développer une stratégie globale pour un tourisme durable : augmenter ainsi les retombées économiques issues de la fréquentation touristique tout en préservant la qualité de vie des administrés et l'environnement.

Il convient donc de rechercher le point d'équilibre entre développement économique touristique, acceptabilité par la population locale de la fréquentation touristique et préservation de l'environnement.

Il ne s'agit pas d'augmenter la fréquentation touristique en été qui atteint déjà à cette période de l'année un seuil de saturation, mais :

- de développer la fréquentation touristique sur le reste de l'année,
- et d'accroître les retombées du tourisme dans l'économie locale ;

CONSIDERANT les enjeux du schéma ainsi clairement définis :

- Développer l'attractivité du territoire hors saison estivale pour aller vers un lissage sur l'année de l'activité touristique,
- Développer la durée du séjour car l'hébergement est le cœur de l'économie touristique. En effet, augmenter le nombre de nuitées d'un séjour engendre des retombées économiques plus importantes par une augmentation des dépenses d'hébergement, d'alimentation, de loisirs, de services ...,
- Inciter les touristes à consommer plus localement en développant des productions, en proposant des produits et des services à valeur ajoutée correspondant aux attentes des touristes et respectant l'environnement ;

CONSIDERANT le plan d'actions qui se décompose en trois axes définissant 20 fiches actions :

► **Axe 1 : Une autre Provence ! Affirmer la singularité du territoire en valorisant une image provençale moderne et durable**

Action 1.1 : Accéder durablement à la baignade

Action 1.2 : Proposer des parcours culturels de découverte

Action 1.3 : Promouvoir le terroir et les savoir-faire

- Avec les productions locales et le vin
- Avec la valorisation du pois chiche
- Avec l'artisanat d'art ;

► Axe 2 : Travailler toute l'année ! Encourager et développer le séjour touristique durable en toutes saisons

Action 2.1 : Proposer une nouvelle offre d'hébergement

- En accueillant les camping-cars
- Pour les groupes
- Avec l'évolution de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air

Action 2.2 : Favoriser la découverte par les activités de plein air

- Avec l'itinérance
- Avec de nouvelles offres

Action 2.3 : Proposer de l'événementiel hors saison ;

► Axe 3 : Bienvenue chez nous ! Améliorer l'hospitalité touristique et gagner en notoriété

Action 3.1 : Créer le comptoir du développement touristique

Action 3.2 : Optimiser l'accueil des touristes

- Avec le schéma des accueils de l'Office de tourisme
- En impliquant les prestataires
- Avec un plan de signalétique routière

Action 3.3 : Faciliter la mobilité touristique

Action 3.4 : Redécouvrir la Nationale 7 ;

CONSIDERANT qu'un bilan annuel sera établi chaque début d'année avec possibilité de révision du schéma ou de certaines fiches actions, en fonction des critères d'évaluation suivants :

- État d'avancement de l'action au vu des délais de mise en œuvre proposés
- Identification des éventuels points de blocage
- Besoins de réajustement de la fiche action ;

CONSIDERANT que la définition de la politique touristique de la Communauté d'Agglomération s'applique au travers du présent schéma mais également par le biais de la convention d'objectifs qui la lie à l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon ;

CONSIDERANT, par conséquent, que les orientations décidées devront s'accorder avec le travail de l'Office de Tourisme, en termes de communication, notamment sur les espaces naturels, de promotion, notamment sur les problématiques de clientèle et de saisonnalité, et de relations avec les prestataires touristiques du territoire. Pour cela, l'Agglomération « commandera » à l'Office de Tourisme un certain nombre d'actions en relation avec ses prestataires touristiques ;

CONSIDERANT que la convention d'objectifs conclue avec l'Office de Tourisme intégrera ses orientations et que le présent schéma y sera annexé, en accord avec la Communauté de Communes Provence Verdon ;

CONSIDERANT que l'ensemble du programme s'appuiera sur des partenaires « projet » qui sont, outre l'Office de Tourisme, le Pays d'Art et d'Histoire, le PNR de la Sainte-Baume, les Chambres consulaires, des structures privées, les communes membres et d'autres services de l'Agglomération ;

CONSIDERANT que l'Agglomération pourra solliciter ses partenaires financiers, tels que l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental pour mener à bien certaines actions ;

CONSIDERANT que certains projets soumis à études seront chiffrés au fur et à mesure de leur définition et que plus globalement, en fonction du déroulé du schéma, les budgets seront appelés chaque année ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Tourisme réunie le 7 septembre 2021 ;

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire réuni le 17 septembre 2021 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le schéma de développement touristique de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, ci-annexé, pour la période 2021-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 27 septembre 2021

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*

Le Président,

Didier BREMOND

